

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2024

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de convocation

8 novembre 2024

Objet de la délibération

Compte administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 19 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme LETIN, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. MÉLAISNE, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR (pouvoir à Mme ZEPPA), M. ALLUIN (pouvoir à Mme LETIN), M. VERGNAUD (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme ROLLOT (pouvoir à Mme PELTIER).

Absent(e)s : M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEWZYK.

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est informé que lors de sa séance du 14 juin 2024, le quorum n'était plus atteint au moment du vote du compte administratif 2023. En effet, seuls 14 conseillers sur 29 étaient présents puisque la Maire ne prend pas part à ce vote.

Le compte administratif 2023 est donc considéré comme non adopté. Le compte de gestion ayant été approuvé, cette non adoption n'a pas d'incidence sur l'affectation du résultat et sur le budget primitif. Néanmoins, il convient de revoter ce compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le compte administratif du Budget principal, pour l'exercice 2023, se présente de la façon suivante :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	3 715 150,95 €	8 572 235,21 €	12 287 386,16 €
Titres émis	1 362 706,65 €	7 529 067,36 €	8 891 774,01 €
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	3 715 150,95 €	8 572 235,21 €	12 287 386,16 €
Mandats émis	1 542 448,94 €	6 382 906,44 €	7 925 355,38 €
Résultat de l'exercice			
Excédent		1 146 160,92 €	966 418,63 €
Déficit	- 179 742,29 €	- €	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent			
Excédent		1 217 546,21 €	991 831,51 €
Déficit	- 225 714,70 €		
Résultat de clôture d'exercice 2023			
Excédent	- €	2 363 707,13 €	1 958 250,14 €
Déficit	- 405 456,99 €	- €	
Restes à réaliser 2023			
Recettes	679 286,95 €		
Dépenses	1 279 401,62 €		
Besoin de financement	- 600 114,67 €		
Besoin de financement total	- 1 005 571,66 €		

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection du Président de séance.

La présidence est laissée à Mme SIMON, adjointe en charge des finances

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 07 novembre 2024,

Hors la présence de la Maire, Madame Nadège NAZE, après avoir délibéré, le conseil municipal par 3 voix « contre » (M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme LOPEZ), 19 voix « pour » et 2 abstentions (M. HERVÉ, M. ANDRÉ)

- **ADOPTE** le compte administratif 2023 du budget principal.
- **APPROUVE** l'ensemble des documents annexés à la présente délibération.

Le Secrétaire
Éric PEANNE



La Maire
Nadège NAZE

